

En réaction au récent scandale relatif à l'évaluation foncière au Nouveau-Brunswick, l'OEAQ désire mettre de l'avant la mission fondamentale et le rôle déterminant qu'occupe le système professionnel québécois.

Si aucun système n'est à l'abri d'actes frauduleux, il est certain que le système professionnel au Québec et l'OEAQ assurent une protection au public en garantissant la qualité des actes professionnels posés par les membres. En outre, en matière d'évaluation foncière, non seulement la *Loi sur la fiscalité municipale* offre des recours aux contribuables, mais l'OEAQ également. Ainsi, si l'OEAQ était informé qu'un évaluateur agréé avait agi de telle façon, il serait sous enquête et pourrait faire face à des sanctions disciplinaires à la mesure de l'infraction commise.

Devant cette situation préjudiciable et regrettable, l'OEAQ réitère sa position selon laquelle, seul un organisme, tel un ordre professionnel, dispose de moyens légaux pour intervenir et peut efficacement encadrer la profession. Ce dernier, indépendant du gouvernement et des groupes de pression de tous genres peut agir avec transparence et pour le bien-être du public.



**ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC**